

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

---

## Annonce n° 1699 92 - Hauts-de-Seine ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine

### **ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DE LA GARE DE VAUCRESSON.**

*Objet* : préserver, améliorer et défendre les intérêts des riverains de la gare de Vaucresson et des habitations proches ; l'association A ; R ; Q ; G ; V exerce ses actions prioritairement dans le ressort géographique du quartier de la gare de Vaucresson et ses environs proches ; elle vise à protéger l'ensemble des riverains habitant autour de la gare de Vaucresson de toutes les nuisances que pourraient apporter des projets de construction immobilière sur le parking sud ; sauvegarder le patrimoine culturel, historique, les perspectives architecturales, esthétiques, monumentales et paysagères ainsi que l'ensemble des arbres implantés sur ce parking ; conserver le même nombre de places de stationnement dans le quartier de la gare (le parking sud de la gare ainsi que toutes les places situées dans les rues avoisinantes) ; défendre la propriété privée des riverains en s'opposant à la constitution d'emplacements réservés sur leurs parcelles ; effectuer toutes activités, opérations, actions et démarches de nature juridique, économique, commerciale, financière ou autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ; défendre les intérêts matériels propres de l'association et de ses membres ; Cette mission s'applique également aux diverses planifications touchant le cadre de vie urbain (plans de protection de l'atmosphère, de déplacements urbains, de gêne sonore, de prévention des risques, etc ; ) ; L'association a la capacité à intervenir auprès des Pouvoirs Publics et des acteurs économiques et associatifs publics et privés ; Elle peut ester en justice ; L'objectif de l'association est de préserver, améliorer et défendre les intérêts des riverains de la gare de Vaucresson et des habitations proches ; L'association A ; R ; Q ; G ; V exerce ses actions prioritairement dans le ressort géographique du quartier de la gare de Vaucresson et ses environs proches ; elle protéger l'ensemble des riverains habitant autour de la gare de Vaucresson de toutes les nuisances que pourraient apporter des projets de construction immobilière sur le parking sud ; sauvegarder le patrimoine culturel, historique, les perspectives architecturales, esthétiques, monumentales et paysagères ainsi que l'ensemble

des arbres implantés sur ce parking ; conserver le même nombre de places de stationnement dans le quartier de la gare (le parking sud de la gare ainsi que toutes les places situées dans les rues avoisinantes) ; défendre la propriété privée des riverains en s'opposant à la constitution d'emplacements réservés sur leurs parcelles ; effectuer toutes activités, opérations, actions et démarches de nature juridique, économique, commerciale, financière ou autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ; défendre les intérêts matériels propres de l'association et de ses membres ; Cette mission s'applique également aux diverses planifications touchant le cadre de vie urbain (plans de protection de l'atmosphère, de déplacements urbains, de gêne sonore, de prévention des risques, etc ; ) ; L'association a la capacité à intervenir auprès des Pouvoirs Publics et des acteurs économiques et associatifs publics et privés ; Elle peut ester en justice ;

*Siège social* : 130, boulevard de la République, 92420 Vaucresson.

*Date de la déclaration* : 1 juillet 2019.